

SÉRAN DON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 152 - Novembre 2022

L'édito



*"L'automne est un deuxième printemps
où chaque feuille est une fleur".*

Albert Camus

En préambule je voudrais rendre hommage à nos deux anciens maires qui ont disparu cette année.

Le 12 juillet Mme Huguette MARTINERIE maire de 2001 à 2020 est décédée à l'âge de 89 ans, et le 14 octobre dernier M. Michel BORDE maire de 1977 à 1983, est décédé à l'âge de 79 ans .

Les travaux de la mairie ont commencé en septembre, et ont pour objectif de rendre le bâtiment moins énergivore, en améliorant l'isolation du bâtiment, et en remplaçant le système de chauffage.

Cette démarche est fortement accompagnée par divers partenaires financeurs (l'État, le Département, l'Ademe, l'Europe...). Ces travaux permettront également de réorganiser les locaux qui en ont grandement besoin pour les rendre plus fonctionnels. Le premier phasage concerne le secrétariat pour une livraison fin janvier, pour ensuite enchaîner sur les salles de l'ancienne cantine et bibliothèque.

Cette dernière deviendra la nouvelle salle du conseil, des mariages et sera accessible aux associations, ainsi qu'aux télétravailleurs.

Sachez que l'O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) du Pays Haute-Corrèze Ventadour est à l'écoute des particuliers propriétaires ou bailleurs privés pour un accompagnement personnalisé dans le cadre de l'amélioration de l'habitat (dépliant disponible en mairie).

Dans la même démarche et comme beaucoup de collectivités l'ont déjà fait avant nous. Nous allons fortement modifier l'allumage de l'éclairage public (article en page intérieure).

Le secrétariat et l'agence postale sont fermés tous les 15 jours le jeudi et le vendredi jusqu'au mois de mai : notre secrétaire Hélène DELANGE est en formation.

Les fêtes de fin d'année approchent et nous pouvons très certainement espérer que les différentes dates proposées pour les festivités auront lieu cette année. Des moments de convivialité qui feront du bien au moral de tous.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, et espère vous voir nombreux aux différentes manifestations de Sérandon.

Pierre MATHES
Maire

SÉRAN DON

Mairie de SÉRAN DON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Adresse mail

mairie@serandon.fr

Site internet

serandon.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

Mardi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

Mercredi 8h30/12h30

Jeudi Fermeture

Vendredi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

B.I.M. de Sérandon

N° 152 - Novembre 2022

Rédacteur en chef

Pierre MATHES

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

Mairie de Sérandon

Procès-verbal du Conseil municipal
SÉRANDON

Séance du 11/08/2022

Le conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni le 11 août 2022 à 19 heures 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Présents : Mesdames et Messieurs : Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Eric GENGE, Pierre MATHES, Didier REYMONDOUX, Janine ANGLARD, Carole COLAS, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Florence SERVE

Absent excusé : Monsieur Vincent MOULIER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

Le secrétariat de séance a été assuré par Madame Carole COLAS

Monsieur le Maire demande une minute de silence pour honorer la mémoire de Huguette MARTINERIE, maire de 2011 à 2020 et conseillère municipale depuis 1977.

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Modification des statuts de Haute Corrèze Communauté

Les statuts de Haute Corrèze Communauté ont dû être mis à jour. Il convient d'acter les modifications apportées. Approuvé à l'unanimité.

Emprunt auprès du Crédit Agricole

Après étude de deux offres, les élus approuvent à l'unanimité la souscription d'un emprunt de 250 000 € sur 120 mois au taux fixe de 1,73% auprès du Crédit Agricole. Cet emprunt est destiné à financer divers projets structurants portés par la commune et notamment le chantier de réhabilitation de la mairie.

Modification du tableau de classement de voirie communale

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le tableau de classement de la voirie communale comme suit :

- Prolongation de la VC51 vers la RD20E1 ;
- Ajout d'une petite portion de voirie communale de la D20E1 à la VC1 (place de la mairie).

Approuvé à l'unanimité.

Financement d'une formation pour la secrétaire de mairie

La secrétaire de mairie est inscrite pour suivre une formation pour l'obtention d'un Diplôme Universitaire "Responsable d'administration communal", dispensée par l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de Limoges. Le coût total de cette formation continue, qui se déroulera du mois d'octobre 2022 au mois d'avril 2023 à raison de 4 à 5 journées par mois, s'élève à 2 800 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge des frais d'inscription et pédagogiques de cette formation ainsi que le défraiement des frais annexes occasionnés pour l'agent, à savoir frais de déplacement avec véhicule personnel, frais de repas du midi, frais d'hébergement.

Souscription du Contrat 3C auprès de la société Odyssee Informatique

Souscription du Contrat 3C de la société Odyssee Informatique qui vient compléter les contrats existants et permet de bénéficier de divers avantages, notamment tarifaires. Contrat conclu pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement, au tarif de 660 € TTC/an.

Adopté à l'unanimité.

Réhabilitation de la mairie : modification du plan de financement

et demande d'aide départementale supplémentaire

Monsieur le Maire explique que la hausse du coût des matières premières a engendré un surcoût pour le chantier de réhabilitation de la mairie. Aussi, il présente le nouveau plan de financement et propose de solliciter une aide supplémentaire de 30 000 € auprès du Conseil Départemental.

Le nouveau plan de financement est arrêté comme suit :

Aide Départementale	10,06 %	60 000,00 €
Aide Départementale Surcoût	4,88 %	30 000,00 €
DSIL	17,09 %	105 000,00 €
ADEME	6,22 %	38 220,00 €
FEDER	10,38 %	63 801,00 €
Fonds libres et/ou emprunt	51,37 %	315 685,88 €
TOTAL € HT		614 546,88 €

Adopté à l'unanimité.

Vente d'un bien de section à La Moransane

Monsieur le Maire étant concerné par l'affaire, quitte la séance du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle que les électeurs du bien de la section La Moransane ont été consultés et appelés à voter le jeudi 29 juillet dernier concernant la vente d'une parcelle cadastrée A569 à M. Pierre MATHES au prix de 300,00 €.

Nombre de votants : 4

Nombre de suffrages exprimés : 3

Nombre de voix favorables au projet : 3

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

Nouveau Contrat de Solidarité Communale

Le Conseil Départemental met en place un nouveau plan de contractualisation triennal 2023-2025 (Contrat de Solidarité Communale). La commune doit ainsi faire part de ses projets à financer pour cette période. Elle prévoit ainsi d'inscrire dans ce nouveau plan le projet de création d'une résidence autonomie sur la commune ainsi que de box à la location.

Conseil des jeunes

Adrien PINGAUD, président du conseil des jeunes, est démissionnaire de son poste en raison d'études supérieures à Limoges.

Sculpturama

Dans la cadre du festival, 3 sculptures ont été réalisées et elles seront bientôt installées.

La séance est levée à 20h45

Pierre MATHES, maire

Carole COLAS, secrétaire de séance

Ces derniers mois, plusieurs anciens élus sont décédés.

Sérandon souhaite au travers de ces quelques lignes rendre hommage à cette Femme et ces Hommes de Devoir, de Confiance.

Ils aimaient les habitants de la commune pour les saluer, leur parler, mais aussi pour leur sourire et pour les servir.

Ces élus ne quitteront pas la mémoire de Sérandon.

Huguette **MARTINERIE**, nous a quittés le 12 juillet 2022

Le 27 mars 1977, Huguette MARTINERIE fut élue sous la présidence d' Aimé BROUSSAC.



Sa première commission fut la "Commission scolaire".

Elle fut conseillère municipale avec les maires Michel BORDE, Jean PINCHAUD, Maurice MONANGE.

Elle fut élue maire de Sérandon en 2012 jusqu'en 2020.

Sa première action fut la réhabilitation de la mairie par des pierres apparentes sur la façade arrière, ouverture d'une porte côté cantine, accès à la mairie avec une rampe.

Par la suite, on peut noter l'extension du cimetière en 2006.

A cette même date, le conseil municipal décida de la réalisation d'un lotissement dans le bourg.

En 2010, le local des boulistes vit le jour et devint par la suite la maison des cinq associations de Sérandon.

L'agrandissement de la salle polyvalente fit l'objet d'une délibération en 2015.

Le projet de création d'un réseau de sentiers de randonnées fut en 2016 en cours de réalisation. La dénomination et numérotation des voies furent actées en 2017.

En 2019, aménagement des allées du cimetière. En cette même année, l'apparition du COVID empêcha toute activité. Huguette MARTINERIE participait à de nombreuses réunions concernant la communauté de communes, l'association de Villages en barrages. Très active, elle était connue et reconnue par ses pairs.

Nous retiendrons son courage et la force de ses convictions. Elle nous a laissé en héritage son féminisme, sa leçon de vie, de courage et sa générosité.



Une autre figure micalète nous a quittés

le 17 juin 2022

JEAN-CLAUDE BORDES, agriculteur à Vernéjoux, était très connu de tous les habitants de Sérandon.

Il a été élu pendant 25 ans. Conseiller municipal en 1965 avec le maire Jérôme VALADE, en 1969 avec Aimé BROUSSAC, il fut son adjoint en 1971.

Conseiller municipal avec le maire Michel BORDE en 1977. Il termina sa carrière avec Jean PINCHAUD de 1983 à 1990.



Notre village vient de perdre à nouveau l'un des siens, l'un de ses acteurs à qui elle doit beaucoup.

Le 14 octobre 2022, MICHEL BORDE, nous a quittés.



"Avec lui, disparaît un homme respectueux des autres et attentif à eux, un homme toujours accessible, disponible et aimant. Michel était quelqu'un qui savait aimer. Il aimait tout d'abord son épouse Nicole. Il aimait ses enfants par-dessus tout et ses petits enfants dont il parlait souvent et dont il était particulièrement fier. Il aimait ses nombreux amis avec lesquels il adorait partager de bons moments de convivialité et bien sûr, il aimait sa commune pour laquelle il s'est dévoué corps et âme, tout le long de ses 4 mandats.

Élu à 28 ans en 1971, il a fait un mandat en tant que conseiller municipal, pour ensuite devenir le plus jeune maire de Sérandon à 34 ans en 1977. Il a ensuite refait un mandat en tant qu'adjoint en 1983, puis un dernier mandat comme conseiller en 1989 avant de prendre la décision de passer le flambeau 24 ans plus tard en 1995.

Lors de son mandat de maire il avait notamment en charge le remembrement, la gestion de la tempête de 1982, les travaux de l'église et beaucoup de travaux de création de voiries.

Il a accompli ses mandats du premier au dernier jour comme il avait assumé toutes les fonctions que le suffrage lui avait confiées avec humilité, avec sérieux, avec fidélité en gardant les convictions qui n'ont cessé de l'animer.

MICHEL BORDE, c'était la fidélité à des principes et des idées. Il travaillait avec cette idée qu'il faut agir pour le bien commun avec une rigueur de pensée et une volonté d'être efficace. Il était un homme travailleur, exigeant, rigoureux dans les mots et dans les actes. Il savait comme élu, que le respect ne se gagne pas par autoritarisme mais par le travail, par la capacité à connaître son dossier, à savoir en débattre et à le défendre.

En plus de son travail, il savait rassembler les gens.

Avec son décès, c'est une partie de la mémoire de Sérandon qui s'éteint".

Extrait du message de Pierre Mathes, maire.



ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS

Huguette LESCURE - Décédée à Tulle, le 20 juillet 2022

Gérard CHANUT - Décédé à Clermont-Ferrand, le 19 août 2022

Daniel POLETTI, Décédé à Ussel, le 08 septembre 2022

Jeannine CHABRAT épouse BOUROTTE - Décédée à Neuvic, le 10 octobre 2022

Michel BORDE - Décédé à Ussel, le 14 octobre 2022



MARIAGE

Alexandre RIOS & Janie SOMMIER, le 27 août 2022

Nouveau

À partir du 1^{er} janvier 2023, tous vos emballages se trient et vont dans *le bac jaune!*

À partir du 1^{er} janvier 2023, le SYTTOM 19 met en place l'extension des consignes de tri sur tout le territoire. Le geste de tri est donc simplifié pour vous, tous les emballages se trient et doivent désormais être déposés dans le bac de tri jaune.

Haute-Corrèze Communauté mène une politique pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères.

Si les efforts conjugués ont offert jusque-là des résultats encourageants, il est temps d'aller plus loin. Le Syttom 19, syndicat de transport et traitement des ordures ménagères de la Corrèze, **simplifie les consignes de tri** pour augmenter ainsi les performances de recyclage sur le territoire.

Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages auront leur place dans le bac de tri jaune.

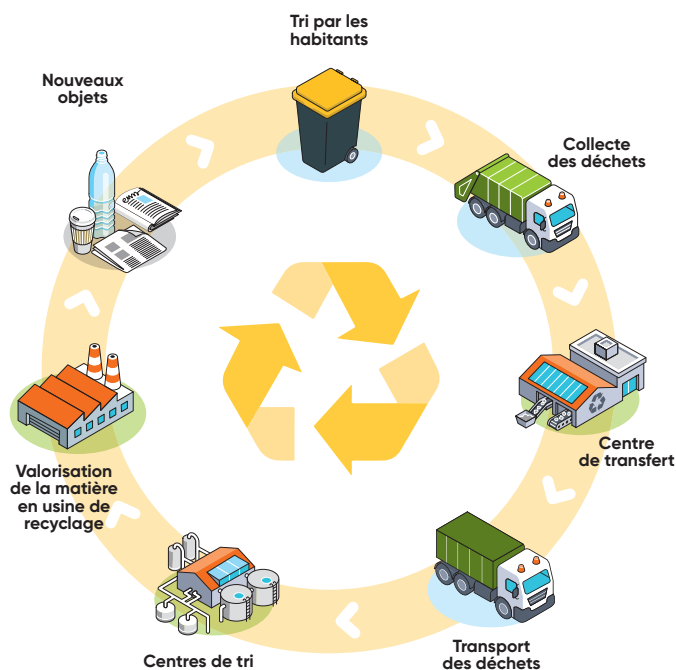
Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton et en verre.

Dès le 1^{er} janvier 2023, il sera possible de déposer dans le bac jaune **les emballages en métal, en papier en carton, les briques alimentaires, et tous les emballages en plastique sans exception.**

Dès le mois de décembre et tout au long de l'année 2023, différentes phases de communication seront adressées aux habitants pour les accompagner dans ce changement :

- signalétique sur camions de collecte et colonnes de tri
- publications dans les magazines des collectivités
- courriers et mémotris distribués dans les boîtes aux lettres
- diffusion d'affiches...

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'une de nos ambassadrices du tri au 05.55.95.35.38.



Plus de simplicité dans les règles de tri, c'est moins d'hésitation ! Pour les habitants, le bénéfice sera immédiat avec un geste de tri quotidien facilité pour qu'il devienne systématique. Pour la collectivité, **moins d'erreurs dans le bac, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage à l'échelle du territoire.**

SIMPLIFIER LE TRI : LES 3 RÈGLES À RETENIR

SI C'EST UN EMBALLAGE ?
> Vous pouvez le déposer dans le bac de tri !

INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES
> Il suffit de bien les vider

DÉPOSEZ EN VRAC VOS EMBALLAGES DANS LE BAC
> Pas la peine de les mettre en sacs

mémotri

À trier

Nouveau, tous vos emballages se trient !

Pour bien trier

- ↳ Pensez à bien vider vos emballages, inutile de les laver.
- ↳ Déposez dans le bac vos emballages en vrac, ne pas les empiler ou les mettre dans un sac.
- ↳ Séparez bien les différents éléments d'un emballage.

Tous les emballages en plastique

- ↳ Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films plastique, tubes...



Tous les emballages en papier et carton

- ↳ Briques alimentaires, cartonnettes, boîtes, sacs en papier...



Nouveau



Tous les emballages en métal

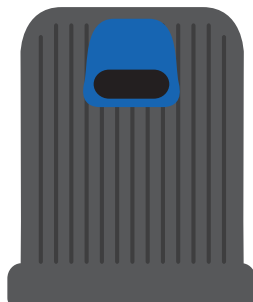
- ↳ Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...



À trier

Tous les papiers

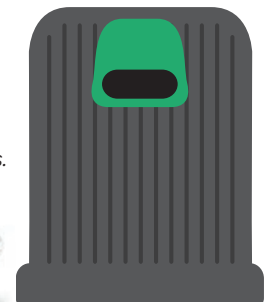
Tous les papiers : journaux, livres, magazines, prospectus, catalogues, cahiers, enveloppes, impressions...



À trier

Tout le verre

Bouteilles, pots et bocaux bien vidés. Les bouchons et couvercles sont à déposer dans le bac jaune.



À jeter

Dans le bac gris, marron ou vert

En sac fermé : ordures ménagères, produits d'hygiène (mouchoirs, couches, protections hygiéniques, lingettes...), vaisselle cassée, éponges, petits objets en plastique...



À la déchèterie

Près de chez vous, une déchèterie vous accueille pour déposer vos encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...



Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Guide du tri



L'éclairage revu pour mieux gérer l'énergie

Le plan de sobriété énergétique a été annoncé par le gouvernement.

Son objectif : une réduction de la consommation d'énergie d'ici 2024.

Le conseil municipal réuni ce 11 novembre, a décidé de la baisse de consommation d'électricité en matière d'éclairage public.

Nous avons 185 points lumineux sur la commune dont 73 sur *le bourg* et *les cabanes* en allumage permanent. Le reste étant réparti sur les différents hameaux en allumage temporaire avec extinction de minuit à 5h00 du matin pour la plupart.

Dorénavant, les points lumineux dans les hameaux seront éteints de 21h30 à 06h30. Dans le bourg : sur les 73 candélabres, 20 resteront allumés sans extinction nocturne, essentiellement sur la place du village et la traversée de bourg. Les autres seront éteints de 21h30 à 6h30.

Le réseau est équipé de 28 commandes (en principe une par village) de type horloge astrologique et 6 horloges classiques (*Vernéjoux, Monange, la Renaudie, les Âges, Cité de Vermillard, le Pré Vallon*). Ces dernières seront remplacées par des astrologiques.

Les points lumineux sont équipés d'ampoules au sodium 70w pour les villages et 100w pour le bourg avec variateur de tension. Les 20 points lumineux permanents du *bourg* seront équipés par la suite de luminaires LED à environ 53w.

Cette rénovation de l'éclairage public sera un fort levier de sobriété énergétique : Nous allons également étudier par la suite l'extinction totale de certains points lumineux inutiles (aucune habitation, lampadaire trop éloigné, domaine privé, etc).



À noter la réduction de la durée d'illumination des éclairages des fêtes de fin d'année.

Sérandon sera en fête avec des "Led" du 09 décembre au 09 janvier 2023

Restos du Cœur Neuvic

En cette fin novembre a débuté la 38^e campagne d'hiver de l'association lancée par Coluche en 1985.

Durant 16 semaines, le centre de Neuvic accueille les personnes en difficultés du canton.

Le jeudi matin et après-midi ainsi que le vendredi matin.



Restos du Cœur de Neuvic

Impasse de la Fontaine-du-Berger
(à côté de la médiathèque)

05 55 95 20 13

UN 11 NOVEMBRE MICALET

La cérémonie du 11 novembre, sous le soleil, a réuni pompiers, militaires, enfants, conseil municipal, public.

Après son allocution, le maire a donné la parole à deux élèves de l'école de Neuvic et à deux enfants de l'école de Liginiac : textes officiels, lettre d'un poilu à sa mère.

Une quinzaine de petits Micalets ont entonné la Marseillaise.

La cérémonie s'est terminée au cimetière devant la stèle des soldats tués au cours de la guerre de 1870.

Puis, monsieur le maire a invité chacune et chacun à partager le verre de l'amitié au bar "chez Brigitte".



PROCHAINES MANIFESTATIONS

Dimanche 27 novembre	Assemblée Générale et repas du club "Lou Micalets"	Salle polyvalente
Samedi 3 décembre	Téléthon - Fête de la pomme	Salle polyvalente & Place de la mairie
Samedi 10 décembre	Repas de la commune aux habitants de 60 ans et plus	Salle Polyvalente
Samedi 17 décembre	Spectacle de Noël des enfants	Salle Polyvalente
Samedi 7 janvier 2023	Vœux du Maire aux administrés	Salle Polyvalente

Noël
des
enfants



samedi 17 décembre

À partir de 14h30 à la salle polyvalente

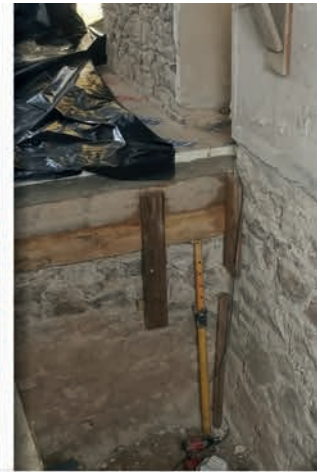


15h00

Venez rencontrer madame Plouf pour un Noël à la plage !
Spectacle burlesque à partir de 8 mois

16h30

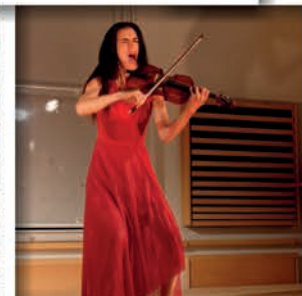
Remise des cadeaux offerts aux enfants de la commune.
Goûter, chocolat & vin chaud offerts.



SÉRANDON



cet été !



Connaître le **copain** hérisson !



Tout le monde a un faible pour les hérissons, malgré leurs piquants. Ils sont malheureusement souvent tués par les voitures, les machines du jardin (débroussailleuse, tondeuse...), étouffés par les déchets abandonnés (sac plastique...), attaqués par les animaux domestiques...

Pourtant, le hérisson est un précieux auxiliaire au jardin qui participe à la biodiversité de ce dernier. Il se nourrit de limaces, d'escargots, de vers, de chenilles, de larves et d'autres insectes pouvant parfois ravager les cultures !

Carte d'identité du hérisson

De son nom latin *Erinaceus europaeus*, le hérisson se reconnaît facilement à son corps couvert de piquants à pointes blanches. **Il ne dépasse pas les 30 cm de long, et son poids oscille entre 400 g et 1 800 g.** C'est un animal semi-nocturne, il dort la majeure partie de la journée et chasse la nuit venue sur un territoire de 3 à 10 ha, d'où son besoin de se déplacer de jardin en jardin. Le hérisson hiverne durant les mois d'hiver. La période idéale pour le voir actif est la tombée de la nuit du mois d'avril jusqu'au mois de septembre. Il fait alors beaucoup de bruits : grognant, soufflant, et s'il est inquiet il pousse de petits cris et se met en boule. Si vous l'approchez calmement, le hérisson ne s'enfuira pas.

Le hérisson est un excellent grimpeur et nageur, il creuse aussi très facilement pour passer sous les clôtures. Toutefois, il arrive fréquemment qu'il se trouve coincé dans des grillages et en meurt.

Son habitat

Le hérisson vit dans les bois de feuillus les haies, les lisières de forêt, les talus, les bocages, dans nos jardins...

Il se confectionne un nid de feuilles mortes et d'herbes sèches pour hiverner d'octobre à avril. En été, il se déplace souvent, changeant régulièrement d'abris.

Le saviez-vous ? **Le hérisson est très territorial et ne supporte donc pas la concurrence sur son territoire. On le retrouve de plus en plus dans les parcs et jardins des villes. Il est souvent considéré comme une "espèce parapluie", c'est-à-dire que sa simple présence garantit celle de nombreuses autres comme l'écureuil roux, certains oiseaux et d'autres insectes.**



Son cycle de vie

L'accouplement a lieu entre mai et juin. La gestation dure 5 à 6 semaines. La femelle met bas 4 à 6 petits durant le début de l'été (juin-juillet). Elle les allaite jusqu'à leur sevrage et départ du nid, 2 mois après la naissance, soit au début de l'automne.

C'est alors une course contre la montre : les jeunes doivent manger suffisamment pour survivre à l'hiver. Ce premier hiver est le souvent le plus compliqué et le taux de survie devient de plus en plus faible.

Comment savoir si mon jardin abrite un hérisson ?

Les indices de la présence d'un hérisson dans son jardin sont :

- Ses crottes : déposées au hasard, cylindriques jusqu'à 10 mm de diamètre et 4 cm de long, d'un noir brillant, avec des restes d'insectes et d'élytres.
- Ses empreintes : laissées dans un sol meuble et humide, elles ressemblent à de petites mains à 5 doigts de 2,5 cm de long et de large pour les pattes antérieures et de 3 cm pour les membres postérieurs.

Ce petit animal est un véritable témoin de la bonne qualité des écosystèmes, et constitue également un précieux allié pour le jardinier !



Son menu étant principalement composé de limaces, d'escargots et d'insectes, il vous rendra le précieux service d'en soulager votre potager, à condition de lui fournir un habitat favorable. C'est-à-dire, une zone sauvage, sans passage de tonte, laissée au naturel.

Seulement 4 hérissons sur mille atteignent l'âge de 10 ans, et 25% d'entre eux ne survivent pas d'une année sur l'autre.

Comment protéger le hérisson

Des petits gestes simples peuvent sauver la vie des hérissons de passage dans votre jardin, et mieux, l'aider pour sa survie :

Pour éviter toute noyade dans votre piscine ou bassin aux parois abruptes, laissez flotter une planche de bois qui fera office de radeau ;

Contre l'intoxication et l'empoisonnement des hérissons, utilisez des produits naturels portant la mention spéciale : "non toxique pour les hérissons". Ou mieux employez des "remèdes naturels" ;

Tondez votre pelouse avec parcimonie pour garder un jardin naturel. Les herbes hautes constituent un refuge pour les hérissons. De plus, certaines fleurs, riches en pollen et nectar, attirent les insectes pollinisateurs. Qui eux-mêmes nourrissent les hérissons ! Il est aussi recommandé de ne tondre que la partie utilisée du jardin et de laisser le reste en pousse spontanée car le hérisson est un animal semi nocturne.

Vérifiez tous tas de branchages et feuilles avant de les broyer. Cela peut être utilisé ensuite comme paillage et limiter la pousse des herbes folles. Vous pouvez aussi utiliser un incinérateur que vous remplirez à la main, car brûler ces déchets verts dans le jardin est interdit par la loi ;

Ne donnez pas de lait, ni de pain aux hérissons, ils y sont intolérants ; Ne manipulez jamais un bébé hérisson à mains nues, vous laisseriez sur lui une odeur qui pousserait ses parents à l'abandon ;

Un sol sain est très apprécié par des micro-organismes et insectes dont se nourrit le hérisson. Protégez-le avec différents types de paillage organique (feuilles, foin, paille...) ;

Attention aux filets de culture, vérifiez souvent qu'aucun animal n'est pris dedans (hérissons comme oiseaux !) ;

Nettoyez votre jardin de tout objet plastique : sachet, anneaux, gobelet... sont autant de pièges mortels pour les hérissons ; Ne changez pas vos fagots de bois de place, c'est peut-être là qu'il a choisi de faire son nid ; Laissez un tas de feuilles mortes aux hérissons, pour leur nid ; Assurez-vous qu'il ait des lieux de chasse : prairie fleurie, haie mixte bien touffue à la base, buissons et plantes vivaces hautes ;

Un abri pour le hérisson

Un abri, naturel ou non, est indispensable au hérisson au moment de la naissance des bébés (en été) et de l'hivernation de novembre à avril. Il protège les hérissons de leurs prédateurs naturels, et des tondeuses, débroussailleuses et tout autre outil de jardinage coupant.

Comment bien installer l'abri

Choisissez un endroit tranquille à l'abri des vents dominants, entouré d'herbes sauvages comme des orties et autres "mauvaises herbes". Vous laisserez ce coin de jardin en friche sans jamais venir passer la débroussailleuse. Il sera une zone de votre jardin où la biodiversité y est préservée.

Empilez feuilles mortes et herbes autour de l'abri, et sur son toit. Ajoutez deux poignées de feuilles et d'herbe courte et sèche à l'intérieur de la maison pour aider le hérisson à commencer un nid.

Portez des gants pour vous protéger les mains, mais aussi pour ne pas laisser d'odeur humaine.



Article réalisé
avec le concours
du site
de Gamm vert



Le Club Lou Micalets

LE STAND DU CLUB TRÈS APPRÉCIÉ LORS DE LA FÊTE DE SÉRANDON

Le 7 août dernier, le club « Lou Micalets » a tenu un stand très apprécié pendant la fête de Sérandon.

En effet, près de 50 pots de confitures ont trouvés preneurs ainsi que 40 paquets de gâteaux sablés. Gros succès également pour les crêpes et les pompes : plus de 200 ont régalé les gourmands de passage.

Un merci particulier aux participants de la tombola (101 carnets vendus).

Notre stand, qui fut toute la journée un lieu de rencontres amicales et conviviales, est incontestablement un élément incontournable de la fête du village.

Une pensée spéciale pour nos amis de l'association de boules lyonnaises de Sérandon qui ont organisé un tournoi le samedi où, malgré la météo étouffante, les parties ont été très disputées.



TRÈS FORTE PARTICIPATION AU LOTO DU CLUB « LOU MICALET »

Le loto annuel du club Lou Micalets, organisé le dimanche 25 septembre 2022, a connu une forte affluence.



Environ 120 participants ont répondu présents malgré une météo incertaine. De nombreux lots, d'une valeur globale de plus de 1000 euros, étaient mis en jeu et ont été très appréciés.

Tous les participants, plus ou moins chanceux, se sont séparés ravis d'avoir participé à ce rendez-vous très convivial et très apprécié de tous.

CHEMIN DU PATRIMOINE MICALET

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine et en partenariat avec la mairie de Sérandon, le club Lou Micalets a proposé de parcourir le « chemin du patrimoine micalet ».

Une petite vingtaine de participants ont répondu présent et emprunté ce chemin d'une longueur de 6 km qui relie une grande partie des éléments du patrimoine de Sérandon.

Un stand tenu par le club a proposé la vente de notre recueil de recettes de cuisine locales, du livre « riches de notre histoire » édité par la fédération de Corrèze de Générations mouvement et de gourmandises (miel, confitures et gâteaux sablés).

La version 2022 du guide, conçu par la mairie de Sérandon, est disponible au secrétariat de mairie et chez le président du club Lou Micalets.



FORTE AFFLUENCE AU CONCOURS DE BELOTE

Le 8 octobre 2022, le club Lou Micalets a organisé un concours de belote en individuel qui a rassemblé 48 participants.

Après le succès du loto organisé il y a quinze jours, ce concours a également connu une affluence importante (50% de joueurs de plus que celui disputé en mars).

Les participants sont venus parfois de loin de Brive ou de Saint-Flour, par exemple.

Les joueurs ont été unanimes pour exprimer leur satisfaction de se retrouver autour d'une table de jeu.

A l'issue de ce concours, des remerciements peuvent être adressés à l'équipe de logistique qui a réagi avec efficacité pour récupérer le nécessaire pour constituer des lots supplémentaires et aux pâtisseries qui ont régalé les participants.



UN PROJET DU CLUB LOU MICALET'S PRIMÉ

LORS D'UN CONCOURS NATIONAL

Les axes directeurs du club Lou Micalets sont la création d'un lien social entre ses adhérents et la préservation du patrimoine local.



En 2021, la réalisation d'un recueil de recettes de cuisine locales correspondait parfaitement à ces axes. Tout d'abord, le lien social dans la recherche des recettes parmi les connaissances de ses adhérents, le choix de celles qui seraient éditées, l'impression du recueil et la constitution du menu du repas de fin d'année à partir de certaines d'entre elles. Puis, la sauvegarde de ces recettes qui constituent un véritable patrimoine immatériel de la Haute-Corrèze.

Ce recueil a été présenté au concours générations actions de la fédération nationale Génération mouvement. Ce concours regroupe des projets dont les objectifs correspondent à ceux recherchés par le notre.

Notre recueil a beaucoup intéressé le jury et a été primé dans le cadre du concours générations actions 2022. Le trophée s'accompagne d'un chèque d'un montant de 700 euros, somme dont bénéficieront directement tous les adhérents du club.

La cérémonie de remise du trophée s'est déroulée à Sérandon le 5 novembre 2022. Elle était présidée par Jean-Pierre LAROCHE, vice-président de la fédération nationale et président du jury de ce concours.

LE CLUB LOU MICALET'S FÊTE 10 ANS DE VOYAGES !

Le 5 novembre dernier, une soixantaine d'adhérents ou d'amis du club se sont réunis pour une rétrospective des voyages proposés par le club depuis 10 ans. En effet, le séjour est un toujours un moment fort dans la vie du club «Lou Micalets».

Chacun a pu revoir avec plaisir les sites visités en France ou en Espagne ainsi que l'évolution de la physionomie de certains participants : 10 ans ça laisse certaines marques ! La journée s'est terminée autour d'un repas très convivial chez Lisa.



SERAN DON

Fête de la POMME !



SAMEDI 3 DÉCEMBRE



- 09H00 Randonnée avec la Dordogne de Villages en Barrages
Le chemin des Gorges - 10 ou 13 km *selon variante*.
Avec apéritif pour les participants à midi.
- 10h00 - 17h00 Pressage en direct **des pommes**
avec vente de jus de pommes au verre
ou à la bouteille (*possibilité d'apporter sa bouteille*)
De bouteilles stérilisées de jus de pommes
De pommes au détail, de tartes, de châtaignes grillées...
- 17H30 **RETRAITE AUX FLAMBEAUX**
avec tous les jeunes présents !
- 18h15 **GRAND FEU D'ARTIFICE** au citystade
- 19h00 Repas "chasseur" du Téléthon
Entrée - Civet de cerf - Dessert - **15 € par personne**
Animation musicale **Max Ferrauto** durant le repas

Réservations : 06 77 90 78 98 ou 06 30 67 38 99

21h30 Soirée

**L'INTÉGRALITÉ DES BÉNÉFICES
DE CETTE JOURNÉE
SERA VERSÉE AU TÉLÉTHON**

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR  **2ET3
DÉCEMBRE
2022**

TELETHON.FR
le don en Ligne